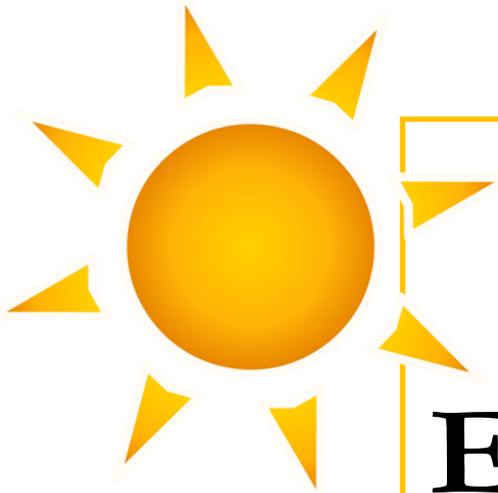
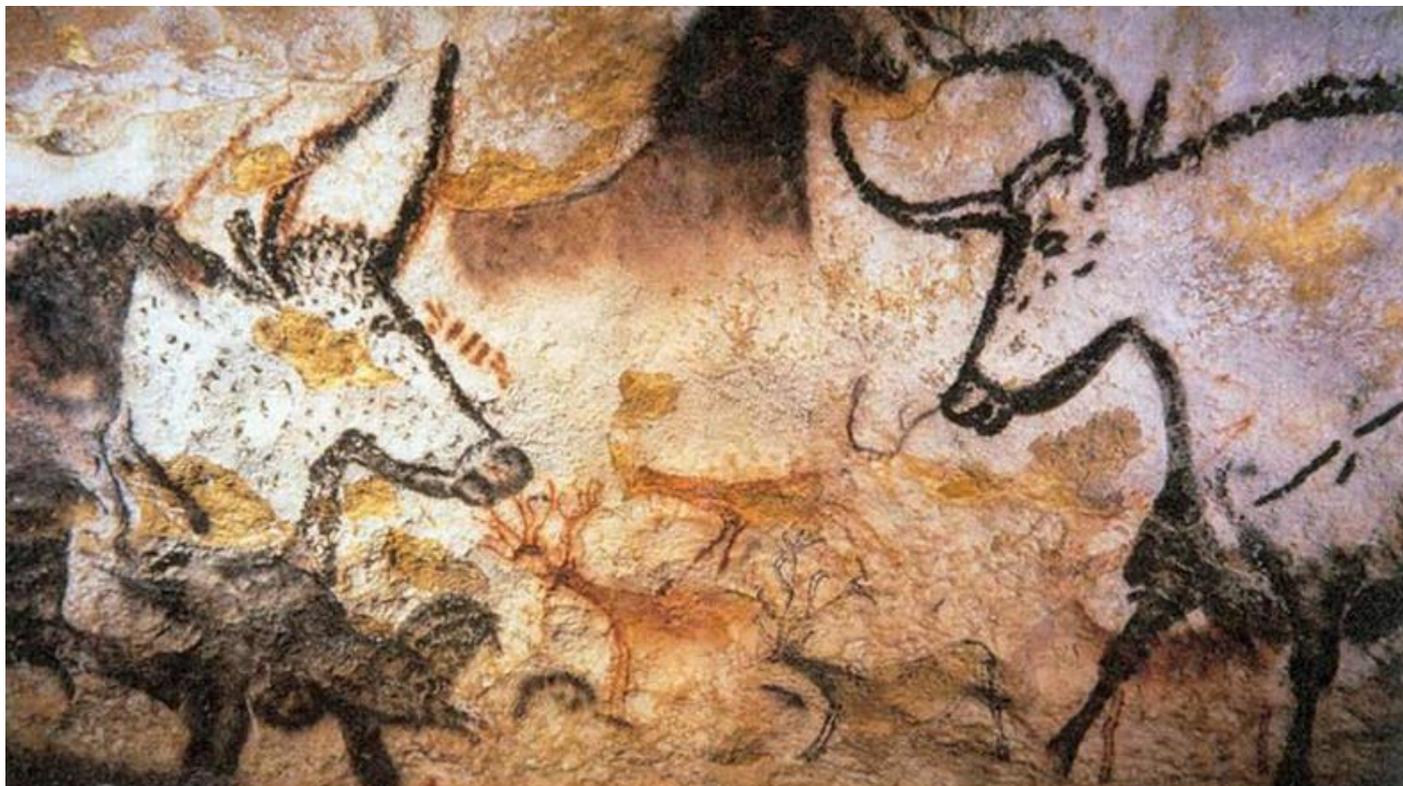


Lou Tambourinaire

N 186 – AOÛT 2020



VACANCES EN PÉRIGORD !



Sommaire

<i>Sommaire</i>	2
LE MOT DU MAIRE	3
Conseil municipal du 20 février 2020	5
Conseil municipal du 27 mai 2020.....	7
Conseil municipal du 10 juin 2020.....	10
Conseil municipal du 24 juin 2020.....	17
Conseil municipal du 10 juillet 2020	20
LES HABITANTS	23
L'AGENDA 21	24
INFORMATIONS PRATIQUES	25
INFOS DIVERSES.....	26
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE	32
POINTS DE VIGILANCE	32
LISTE DES CONTACTS DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE.....	34
CALENDRIER PREVISIONNEL DES MANIFESTATIONS.....	34
SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).....	36
Été actif.....	36
PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal)	37
RENTRÉE SCOLAIRE 2020/2021	37
OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat).....	38
SMD3 – Ordures ménagères	38
<i>Permanences des organismes</i>	39
<i>Liste des commerçants, artisans et professions libérales</i>	40
<i>Memento des numéros utiles</i>	41

Rédaction : Alain LEGAL, Yolande FORMAGGIO, Coralie LOURENCO

Tirages : Mairie de FAUX

Distribution : Les Élus

LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs, Chers administrés,

Depuis le dernier bulletin de Mai nous avons continué à vivre une période délicate, celle de la sortie du confinement liée à la crise sanitaire du Covid-19.

Nous avons donc procédé avec retard, à l'élection du nouveau conseil municipal. Cette élection se situe dans le prolongement de votre vote du 15 Mars, où vous vous êtes exprimés pour renouveler la confiance à notre nouvelle équipe.

Au travers des comptes rendus et des photos, nous avons le plaisir de vous présenter, dans ce numéro les membres du nouveau conseil municipal avec leurs responsabilités respectives pour la commune et au sein de l'ensemble des structures dans lesquelles nous sommes amenés à siéger. Je tiens à vous remercier sincèrement pour la confiance que vous nous avez accordée.

Comme vous pouvez le constater au travers de ces comptes rendus, c'est une équipe motivée qui s'est rapidement mise au travail.

Nous nous sommes employés à remettre en place des conditions d'accueil et de service proche de la normalité tout en vous demandant de respecter les règles de distanciation.

A ce titre, je remercie encore une fois l'implication du personnel qui a assuré cette transition dans des conditions un peu compliquées.

Dans le contexte actuel plein d'incertitude quant à l'éventualité d'un rebond de l'épidémie, l'équipe municipale conserve sa ligne de conduite ; la prudence, laquelle préside à toutes les décisions déjà prises ou qui le seront jusqu'à la rentrée. C'est ce qui nous a amenés, à notre grand regret, à annuler les manifestations du 15 août eu égard à l'impossibilité d'appliquer les mesures sanitaires et les règles de distanciation obligatoires.

Nous avons fait le choix de maintenir les salles municipales fermées au public jusqu'à la rentrée, avec une utilisation très réduite pour quelques activités des associations, sous réserve de respecter le protocole sanitaire.

En fonction de la situation à ce moment-là, nous adapterons les décisions.

Les équipements extérieurs sont de nouveau accessibles, à condition bien évidemment d'y respecter la distanciation.

Notre priorité : Protéger. Protéger nos concitoyens, protéger nos agents. C'est notre devoir autant que notre responsabilité.

Nous comptons sur vous tous pour nous soutenir dans cette voie et continuer à respecter les gestes barrières, les préconisations sanitaires pour votre sécurité, pour la sécurité de tous.



*Le Maire,
Alain Legal*

PRESENTATION DE LA NOUVELLE EQUIPE MUNICIPALE



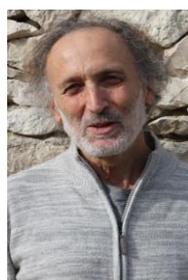
Le Maire
Alain LEGAL



Anne-Marie
FONTAYNE
1^{ère} adjointe



Christophe
BERNARD
2^{ème} Adjoint



Patrick
DUMON
3^{ème} Adjoint



Damien-Kamel
DEMBRI
4^{ème} Adjoint



Rachel
AGUESSE



Françoise
BOILLIN



Jean-Michel
DELPECH



Bernadette
DORLEAC



Jérôme
FORGERON



Yolande
FORMAGGIO



Claire
GACHET-MORAND



Anne
HUARD



François
MAHIEU



Clark
MALONE

Conseil municipal du 20 février 2020

Le vingt février deux mille vingt, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire.

Etaient présents : LEGAL Alain, FONTAYNE Anne-Marie, ROMERO Emmanuel BERNARD Christophe, DUMON Patrick, AUBUS Sylvain, BOILLIN Françoise, DORLÉAC Bernadette, DUBUC Bernard, FORMAGGIO Yolande, MARCOMINI Chantal et AGUESSE Rachel.

Absents excusés : DECONINCK Christophe, MELINSKY Monica

Représenté : TEJERINA Stéphane par BERNARD Christophe

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Demande d'étude auprès du SDE 24 pour des travaux d'enfouissement et rénovation des réseaux :
« Éclairage Public et électricité » : Route de Bergerac - Route d'Issigeac,
« Rénovation de l'éclairage public du Stade »,
« Création de l'éclairage sur le terrain d'entraînement ».
- Travaux d'élagage
- Vote du Compte de Gestion 2019 - Budget principal,
- Vote du Compte de Gestion 2019 – Budget annexe d'Assainissement
- Questions diverses

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du 23 janvier 2020 à l'unanimité.

M. le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour :
Indemnités des élus Le conseil accepte à l'unanimité.

1 – Demande d'étude auprès du SDE 24 pour des travaux d'enfouissement et de rénovation des réseaux :

Monsieur le Maire propose de demander une étude auprès du SDE 24 pour des travaux

- « Éclairage Public et électricité » : Route de Bergerac - Route d'Issigeac,
- « Rénovation de l'éclairage public du Stade »,
- « Création de l'éclairage sur le terrain d'entraînement ».

Cette demande est effectuée maintenant pour permettre la réalisation des travaux dans 2 à 3 ans.
L'enfouissement des réseaux téléphoniques sera programmé en même temps.

Arrivée de Rachel AGUESSE arrivée à 20h 53

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

2- Travaux d'élagage

Des travaux d'élagage sont prévus :

- sur la RD 22 sur 140 mètres environ,
- sur la route communale de la RD22 sur 800 mètres environ.

Le GIASC a fourni un devis de 2412.75 € HT soit 2895.30 € TTC pour une réalisation vers la fin février.

Un courrier sera adressé aux riverains concernés et le bois déposé en bordure de parcelle selon la volonté des propriétaires.

Une remarque est faite sur le mauvais état de la route de Labarde.

Le conseil valide le devis du GIASC pour 2895.30€TTC, à l'unanimité.

3- Vote du Compte de Gestion 2019 - Budget principal

4- Vote du Compte de Gestion 2019 – Budget annexe d'Assainissement

Suite au changement de logiciel les vérifications indispensables n'ont pu être réalisées à temps. Il est proposé de reporter les votes des comptes de gestion au 5 Mars 2020.

5- Indemnités des élus

Depuis l'entrée en vigueur de la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019, les indemnités des élus ont changé.

de 500 à 999 habitants	Taux maximal (% indice brut mensuel) avant	Indemnités brutes en €	Taux maximal (% indice brut mensuel) après	Indemnités brutes en €
Indemnités de fonction brutes mensuelles des maires	31	1205,71	40,3	1567,43
Indemnités de fonction brutes mensuelles des adjoints	8,25	320,88	10,7	416,17

Indice brut mensuel 1027 depuis le 01/01/2019 : 3889,40 €

Depuis le 01/01/2020, le maire devrait percevoir une indemnité de fonction avec un taux de 40.3 %, il n'y a pas lieu, pour le conseil municipal, de prendre une délibération visant à acter l'augmentation du taux indemnitaire du maire selon le maximum légal, car c'est de droit.

Cependant, seule une diminution du taux de son indemnité doit être actée dans le cadre d'une délibération.

En revanche, pour les adjoints, les indemnités qui leur sont allouées doivent être votées par le conseil municipal selon le barème (soit un taux maximal de 10.7 % pour les communes de 500 à 999 habitants).

M. le Maire propose de maintenir jusqu'à la fin du mandat actuel les taux appliqués avant la réforme soit 31% pour le maire et 8,25 % pour les adjoints, à compter du 1^{er} Janvier 2020.

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité

Questions diverses :

- Photocopieur :

Le photocopieur actuel pose des soucis d'entretien avec un coût de fonctionnement en hausse.

Nous avons reçu une proposition de la part de la société P2S de Bergerac pour un photocopieur couleur en location sur 5 ans. Le coût de location trimestriel passe de 597,58 € à 558 €, la copie « noir » de 0.00385 € à 0,0032 € et la copie « couleur » de 0.03744 € à 0.032 €.

La société P2S s'engage à solder le contrat en cours pour un montant de 5292,09 €.

Le conseil municipal valide le contrat auprès de la société P2S à l'unanimité.

- Contrôle de sécurité de la salle des fêtes

La société SOCOTEC a indiqué dans son contrôle que la présence d'un appareil de cuisson d'une puissance supérieure ou égale à 20 KW implique des travaux coûteux d'isolation dans la cuisine. M. BERNARD indique n'avoir pas trouvée la plaque signalétique de l'appareil et qu'il convient d'abord de vérifier cette puissance avant d'envisager un éventuel changement du piano de cuisson.

- Donation :

M. le Maire fait état d'un courrier reçu de Maître CANDAU notaire concernant la succession de M. Pierre COULEAU. Ce dernier a rédigé un testament léguant la somme de 15 000€ à la commune de FAUX, cette somme devant servir à l'entretien du cimetière ainsi qu'à son caveau personnel Plan 62 concession n°9 Perpétuelle

Le conseil municipal accepte ce leg et s'engage à utiliser la somme reçue dans le respect de la volonté exprimée par M. COULEAU par 11 voix pour et 2 abstentions.

- Élections municipales :

Un tableau de présence est rempli pour assurer le bon déroulement du vote et du dépouillement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Conseil municipal du 27 mai 2020

Le vingt sept mai deux mille vingt, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, à la salle des fêtes et à huis clos (Article 10 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020).

Étaient présents : AGUESSE Rachel, BERNARD Christophe, BOILLIN Françoise, DELPECH Jean-Michel, DEMBRI Kamel, DORLÉAC Bernadette, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORGERON Jérôme, FORMAGGIO Yolande, HUARD Anne, LEGAL Alain, MAHIEU François, MALONE Clark, GACHET MORAND Claire.

Absents excusés : 0

Représenté : 0

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Installation du Nouveau Conseil Municipal,
- Élection du maire,
- Détermination du nombre d'adjoints,
- Élection des adjoints,
- Indemnités du Maire et des Adjoints,
- Désignation des délégués aux organismes publics et/ou syndicats intercommunaux,
- Désignation des commissions communales,
- Autorisation de l'envoi des convocations dématérialisées,
- Charte de l'Élu Local.

1 – Installation du Nouveau Conseil Municipal

Monsieur le Maire installe le nouveau Conseil Municipal en rappelant le nom des élus et le nombre de voix obtenues lors du vote du 15 mars 2020. Les nouveaux élus sont en place depuis le 18 mai 2020.

2- Élection du Maire

Pour procéder aux opérations de vote 2 assesseurs sont désignés Mr FORGERON Jérôme et Mr MAHIEU François Mme DORLEAC Bernadette prend la présidence de séance en tant que doyenne et fait appel à candidature pour la fonction de maire.

Mr LEGAL Alain se porte candidat.

Sur 15 bulletins il est dénombré 15 votants et 15 voix pour Mr LEGAL Alain. Mr LEGAL Alain est élu maire et reprend la présidence de séance.

3- Détermination du nombre d'adjoints

Après rappel du code électoral le nombre de 4 adjoints est proposé.

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité

4- Élection des adjoints

Mr le Maire fait appel à candidature pour le poste de 1^{er} Adjoint

Mme FONTAYNE Anne-Marie est candidate

Sur 15 bulletins il est dénombré 15 votants et 15 voix pour. Mme FONTAYNE Anne-Marie est élue 1^{ère} Adjointe.

Mr le Maire fait appel à candidature pour le poste de 2^{ème} Adjoint
 Mr BERNARD Christophe est candidat
 Sur 15 bulletins il est dénombré 15 votants et 15 voix pour. Mr BERNARD Christophe est élu 2^{er} Adjoint.

Mr le Maire fait appel à candidature pour le poste de 3^{ème} Adjoint
 Mr DUMON Patrick est candidat
 Sur 15 bulletins il est dénombré 15 votants et 15 voix pour. Mr DUMON Patrick est élu 3^{er} Adjoint.

Mr le Maire fait appel à candidature pour le poste de 4^{ème} Adjoint
 Mr DEMBRI Damien Kamel est candidat
 Sur 15 bulletins il est dénombré 15 votants et 15 voix pour. Mr DEMBRI Damien Kamel est élu 4^{er} Adjoint.

Mr le Maire rappelle les affectations des adjoints :

Mme FONTAYNE Anne-Marie 1 ^{ère} Adjointe	Administration générale, Affaires scolaires
Mr BERNARD Christophe 2 ^{er} Adjoint	Travaux , Bâtiments, Voirie, Réseau, Gestion des Déchets
Mr DUMON Patrick 3 ^{er} Adjoint	Finances Affaires économiques, Sécurité, Cadre de vie
Mr DEMBRI Damien Kamel 4 ^{er} Adjoint	Jeunesse, Vie associative solidarité , Environnement

5- Indemnités du Maire et des Adjoints

Depuis le 27 décembre 2019 (loi engagement et proximité) les indemnités des élus se définissent ainsi :

de 500 à 999 habitants	Taux maximal en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique depuis le 01/01/2019 : 3889,40 €	Indemnités brutes en €
Indemnités de fonction brutes mensuelles des maires	40,3	1567,43
Indemnités de fonction brutes mensuelles des adjoints	10,7	416,17

Le conseil municipal valide ces montants à l'unanimité

6 - Désignation des délégués aux organismes publics et/ou syndicats intercommunaux

Syndicat départemental d'énergie de la Dordogne SDE24 :

Titulaires : Mr LEGAL Alain et Mr DELPECH Jean-Michel
 Suppléants : Mr. BERNARD Christophe et Mr. FORGERON Jerome

Syndicat Intercommunal Adduction et Eau Potable des Coteaux Sud Bergeracois SIAEP

Titulaires : Mr DUMON Patrick et Mme HUARD Anne
 Suppléants : Mr MAHIEU François et Mr MALONE Clark

Communauté de communes portes sud Périgord CCPSP

Titulaires : Mr LEGAL Alain et Mme FONTAYNE Anne-Marie

- **Comité départemental d'action sociale :**

Titulaires Elu : Mr LEGAL Alain

Titulaire agent : Mme BOURDE Laure

- **Syndicat mixte départemental des déchets de la Dordogne SMD3**

Titulaires : Mr BERNARD Christophe

Suppléants : Mr DUMON Patrick

- **Correspondant défense** Mme FONTAYNE Anne-Marie

- **Correspondant Sécurité routière** Mr DELPECH Jean-Michel

Le conseil municipal valide ces propositions à l'unanimité

7 - Désignation des commissions communales

COMMISSION	MEMBRES	RESPONSABLES
FINANCES	Mmes DORLEAC Bernadette et FONTAYNE Anne-Marie Mrs DELPECH Jean-Michel, DEMBRI Damien Kamel et DUMON Patrick	Mr LEGAL Alain
TRAVAUX BÂTIMENTS COMMUNAUX et VOIERIE, RÉSEAUX, MATÉRIEL, APPEL D'OFFRES DÉCHETS MÉNAGERS	Mmes AGUESSE Rachel, BOILLIN Françoise, DORLEAC Bernadette, FONTAYNE Anne-Marie, FORMAGGIO Yolande et HUARD Anne, MAHIEU François Mrs. DUMON Patrick et FORGERON Jerome.	Mr BERNARD Christophe
SPORTS et LOISIRS VIE LOCALE, RELATION avec les ASSOCIATIONS ACTION SOCIALE, FAMILLE LOGEMENT	Mmes DORLEAC Bernadette, HUARD Anne et GACHET MORAND Claire Mrs DUMON Patrick, MAHIEU François et MALONE Clark	Mr DEMBRI Damien Kamel
AFFAIRES SCOLAIRES ÉDUCATION PÉRISCOLAIRE	Mmes AGUESSE Rachel, HUARD Anne et GACHET MORAND Claire Mrs DELPECH Jean Michel, DEMBRI Damien Kamel et LEGAL Alain	Mme FONTAYNE Anne-Marie
INFORMATION COMMUNICATION Tambourinaire, Livret d'Accueil, Site Informatique	Mmes FONTAYNE Anne-Marie et FORMAGGIO Yolande Mrs DEMBRI Damien Kamel et LEGAL Alain	Mr DUMON Patrick
AFFAIRES ÉCONOMIQUES COMMERCE, ARTISANAT TOURISME AGRICULTURE	Mrs DELPECH Jean-Michel, DEMBRI Damien Kamel, FORGERON Jérôme, LEGAL Alain, MAHIEU François et MALONE Clark	Mr DUMON Patrick

ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE AGENDA 21	Mmes AGUESSE Rachel, DORLEAC Bernadette, FONTAYNE Anne-Marie, FORMAGGIO Yolande, HUARD Anne et GACHET MORAND Claire Mrs BERNARD Christophe, DELPECH Jean Michel et DUMON Patrick	Mr DEMBRI Damien Kamel
PLUI AMÉNAGEMENT et URBANISME	L'ensemble des élus	Mr LEGAL Alain

8- Autorisation de l'envoi des convocations dématérialisées

Mr le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de la mise en place de l'envoi des convocations sous forme dématérialisée. Il s'agira de courriels nominatifs nécessitant un accusé de réception. Durant la période de mise en place des convocations papiers resteront accessibles pour ceux qui le souhaitent.

Le conseil municipal valide à l'unanimité

9- Charte de l'élu local

Un exemplaire de cette charte est remis à chaque élu. Elle rappelle à chacun ses devoirs d'élu, en particulier l'impartialité, l'intégrité nécessaires à ses actions. Elle insiste sur la notion d'intérêt général qui doit guider ses prises de décisions et sur les risques de conflits d'intérêts.

Questions diverses :

- Évocation du centenaire de Mme BUTON. Mr le Maire est en contacts réguliers avec la famille
- Sortie Walibi : la date du 17 octobre 2020 est retenue... à suivre...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Conseil municipal du 10 juin 2020

Le dix juin deux mille vingt, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, à la salle des fêtes et à huis clos (Article 10 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020).

Étaient présents : AGUESSE Rachel, BERNARD Christophe, BOILLIN Françoise, DELPECH Jean-Michel, DEMBRI Kamel, DORLÉAC Bernadette, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORGERON Jérôme, FORMAGGIO Yolande, HUARD Anne, LEGAL Alain, MAHIEU François, GACHET MORAND Claire.

Absents : MALONE Clark,

Représenté : 0

Mme Anne-Marie FONTAYNE a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Compte de gestion 2019 – Budget principal,
- Compte de gestion 2019 – Budget annexe,
- Compte Administratif 2019 – Budget principal,
- Compte Administratif 2019 – Budget annexe,
- Affectation des résultats 2019 - budget annexe 2020
- Affectation des résultats 2019- budget principal 2020

- Votes des taxes 2020
- Délégation du Conseil Municipal au Maire
- Commissions communales spécifiques
- Avenant convention CAP SECUR
- Convention Belvédère
- Convention Assistance Technique à Maitrise d’Ouvrage (ATMO) avec l’ATD 24 (Pôle Médical)
- Changement de photocopieur et achat d’un ordinateur portable
- Renouvellement trisannuel participation association Notre Village – Agenda 21
- Annulation Loyer Avril/Mai salon de coiffure

1 – Approbation du compte de gestion 2019 – Budget principal

Après vérification, il s’avère que le compte de gestion correspond en tout point aux écritures passées dans la comptabilité et présente un résultat d’exécution budgétaire 2019 positif :

Section d’investissement	+ 74 298.32 €
Section de fonctionnement	<u>+ 133 669.64 €</u>
Soit	+ 207 967.96 €

Compte-tenu des reports le résultat de clôture est de – 310 330.26 € en section d’investissement, et de + 422 925.90 € en section de fonctionnement, soit un cumul de + 112 595.64€ et présente un résultat d’exécution budgétaire 2019 positif :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- * statuant sur l’ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019
- * statuant sur l’exécution du budget de l’exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Déclare à l’unanimité le Compte de Gestion dressé pour l’exercice 2019 par Madame la trésorière, visé et certifié conforme par l’ordonnateur, n’appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2- Approbation du compte de gestion 2019 – Budget annexe

Après vérification, il s’avère que le compte de gestion correspond en tout point aux écritures passées dans la comptabilité et présente un résultat d’exécution budgétaire 2019 positif :

Section d’investissement	- 734.10 €
Section de fonctionnement	<u>+ 1 866.84 €</u>
Soit	+ 1 132.74 €

Compte-tenu des reports le résultat de clôture est de – 734.10 € en section d’investissement, et de + 3 751.49 € en section de fonctionnement, soit un cumul de + 3 243.41€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- * statuant sur l’ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019
- * statuant sur l’exécution du budget annexe de l’exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Déclare à l’unanimité le Compte de Gestion dressé pour l’exercice 2019 par Madame la trésorière, visé et certifié conforme par l’ordonnateur, n’appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3- Vote du compte administratif 2019 – Budget Principal

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de nommer Madame Anne-Marie FONTAYNE, Présidente de séance pour le vote du compte administratif 2019, Monsieur le Maire quitte la salle.

Section fonctionnement

Recettes réalisées	463 238.32
--------------------	------------

Dépenses réalisées		329 568.68
Résultat de l'exercice 2019	133 669.64	
Excédent 2018		289 256.26
Soit 1 résultat net cumulé		422 925.90
<u>Section Investissement</u>		
Dépenses réalisées		339 826.29
Recettes réalisées		414 124.61
Excédent de l'exercice 2019	+ 74 298.32	
Déficit 2018		- 384 628.58
Déficit net cumulé (cpte D 001)	- 310 330.26	
RAR en Dépenses	410 633.89	
RAR en Recettes	459 784.41	
	+ 49 150.52	
<u>Besoin net de la section Investissement</u>		261 179.74

Le compte administratif 2018 est voté à l'unanimité

4- Vote du compte administratif 2019 – Budget Annexe

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de nommer, Mme Anne Marie FONTAYNE, Présidente de séance pour le vote du compte administratif 2019 du Budget Annexe, Monsieur le Maire quitte la salle.

Le compte administratif, peut se résumer ainsi :

Section fonctionnement

Dépenses réalisées		17 788.95
Recettes réalisées		19 655.79
Résultat de l'exercice 2019	1 866.84	
Excédent 2018		1 884.65
Soit 1 résultat net cumulé		3 751.49
<u>Section Investissement</u>		
Dépenses réalisées		9410.10
Recettes réalisées		8676.00
Déficit de l'exercice 2019	- 734.10	
Excédent reporté (cpte 001)	226.02	
RAR en Dépenses	0	
RAR en Recettes	0	
<u>Besoin net de la section Investissement</u>		508.08

Le compte administratif 2018 est voté à l'unanimité

5. AFFECTATION DES RESULTATS 2019 ET REPRISE POUR BP 2020

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Section fonctionnement

Dépenses réalisées	463 238.32
Recettes réalisées	329 568.68
Résultat de l'exercice 2019	133 669.64
Excédent 2018	289 256.26
Soit 1 résultat net cumulé	422 925.93

Section Investissement

Dépenses réalisées	339 826.29
Recettes réalisées	414 124.61
Excédent de l'exercice 2019	+ 74 298.32
Excédent 2018	- 384 628.58

Déficit net cumulé (cpte D 001) - 310 330.26

RAR en Dépenses	410 633.89
RAR en Recettes	459 784.41
	+ 49 150.52

Besoin net de la section Investissement 261 179.74

Reprise des résultats dès le vote BP 2019

Compte 1068 261 179.74

Compte R 002 161 746.19

Ces résultats étant conformes à ceux du comptable,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Décide de reprendre les résultats dès le vote du budget primitif 2020 de la manière suivante

:

Compte 1068	261 179.74
Compte 002 R Fonctionnement	161 746.16

6. AFFECTATION DU RESULTAT 2019 et REPRISE POUR BA 2020

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Section fonctionnement

Dépenses réalisées	17 788.95
Recettes réalisées	19 665.79
Résultat de l'exercice 2019	1 886.84
Excédent 2018	1 884.65
Soit 1 résultat net cumulé	3 751.49

Section Investissement

Dépenses réalisées	9 410.10
Recettes réalisées	8 676.00

Déficit de l'exercice 2019	- 734.10
Excédent cumulé 2018	226.02
RAR en Dépenses	0
RAR en Recettes	0
	508.08

Reprise des résultats dès le vote BP 2019

Compte 1068	508.08
Compte R 002	3 243.41

Ces résultats étant conformes à ceux du comptable,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Décide de reprendre les résultats dès le vote du budget primitif 2020 de la manière suivante :

Compte 1068	508.08
Compte 002 R Fonctionnement	3 243.41

7- Vote des taxes 2020

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter les taux suivants pour l'année 2020, sans changement par rapport à l'année 2019.

Il indique que pour l'année 2020 nous n'avons pas de prise sur le taux TH qui du fait de sa suppression progressive est gelé. Il est porté sur l'Etat 1259 pour information. En revanche, il sera intégralement reversé la somme à commune.

Ce qui donne pour notre Commune les résultats suivants :

Taxe	Bases d'imposition prévisionnelles 2020	Taux d'imposition	Produit fiscal attendu arrondi 2020
<i>Taxe d'Habitation</i>	751 600	9,01	67 719
<i>Taxe Foncière bâti</i>	506 400	10,03	50 792
<i>Taxe Foncière non bâti</i>	36 100	27,08	9 776
<i>C.F.E</i>	36 200	12,63	4 572
TOTAL PRODUIT ATTENDU			65 140

8 – Délégation du Conseil Municipal au Maire

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Maire de la commune peut recevoir délégation du Conseil Municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions, dans le but d'assurer une simplification et une meilleure efficacité de la gestion des affaires courantes,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

De confier par délégation du conseil municipal et pour la durée de son mandat, à Monsieur le maire et selon les dispositions définies ci-après, les compétences pour :

- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- Prononcer la délivrance et la reprise de concession dans les cimetières
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre dont le montant ne dépasse pas 200,00€

Le conseil municipal valide ces propositions à l'unanimité

9 - Désignation des commissions communales spécifiques

Monsieur le Maire propose la création de commissions Cimetière, Bibliothèque, Défense-Incendie

Monsieur le Maire indique que les commissions seront présidées par l'adjoint ayant reçu délégation du champ de compétences relevant de la commission ou par lui même

Commission	Membres	Responsables et co-responsables
Bibliothèque	FONTAYNE Anne-Marie DORLEAC Bernadette DELPECH Jean-Michel FORMAGGIO Yolande GACHET MORAND Claire	FONTAYNE Anne-Marie
Cimetière	FONTAYNE Anne-Marie DORLEAC Bernadette BERNARD Christophe MAHIEU François FORMAGGIO Yolande DUMON Patrick	FONTAYNE Anne-Marie
Défense-Incendie	DUMON Patrick DELPECH Jean-Michel FORGERON Jérôme LEGAL Alain	LEGAL Alain

10- Avenant CAPSECUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention signée le 1^{er} juillet 2016

Considérant le redécoupage cadastral dans le cadre du projet Photovoltaïque

Considérant que le bâtiment de l'ancienne tour de contrôle a été restaurée et que la Commune de Faux décide de le mettre à disposition de l'association CAPSECUR

Considérant qu'il y a lieu de modifier les articles 1^{er},3 et 5 et d'établir un nouvel état des lieux

Monsieur le Maire après lecture de la proposition d'avenant propose au Conseil Municipal de voter l'avenant n°1 « CAPSECUR »

le conseil municipal décide à l'unanimité

- D'autoriser, le Maire, à signer l'avenant n° 1 à la Convention CAPSECUR

11- Convention Belvédère

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'achèvement des travaux de l'espace pédagogique dit Belvédère

Considérant l'obligation de respecter des procédures pour les mises à disposition des salles de la commune

Monsieur le Maire après lecture de la proposition de convention de mise à disposition des salles de l'espace pédagogique « Belvédère » propose au Conseil Municipal de voter ladite convention

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- D'autoriser, le Maire, à signer la convention de mise à disposition des salles de l'espace pédagogique « Belvédère »

M. le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération

12- Convention ATMO (Assistance Technique Maîtrise d'Ouvrage) avec l'ATD24

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Étude de faisabilité effectuée par l'Agence Technique Départemental pour la réhabilitation de l'ancienne bibliothèque en Pôle Médical

Considérant l'obligation de respecter des procédures pour le recrutement d'une équipe pluridisciplinaire pour la réalisation de ce projet

Considérant que l'équipe de l'ATD24 peut nous aider tant pour l'élaboration des documents que pour le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire après lecture de la proposition de convention d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage avec l'agence technique propose au Conseil Municipal de voter ladite convention

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- D'autoriser, le Maire, à signer la convention d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage avec l'ATD24

13. Changement de photocopieur et achat d'un ordinateur portable

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le tableau de comparaison des coûts copies et location entre les copieurs SHARP et Triumph Adler

Vu la proposition de reprise de P2S création

Vu le devis de Cédric Duwat pour l'achat d'un ordinateur portable performant

Considérant que ces changements et/ou achat permettront d'améliorer la performance de traitements des dossiers du secrétariat

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de changer le photocopieur Sharp (cout annuel de location 2390.32€ TTC) pour un photocopieur Triumph Adler (coût annuel de location 2232.00€ TTC) et de faire l'achat d'un ordinateur portable pour un montant de 1160.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- D'autoriser, le Maire, à signer le contrat avec la Société P2S Création pour le photocopieur TA (triumph Adler) et l'achat d'un ordinateur portable.

14. Annulation Loyer Avril/Mai Salon de Coiffure

Vu l'ordonnance n° 2020-316 du 25 mars 2020 relative aux paiements des loyers,

Vu les dispositions du Code Général des collectivités territoriales

Vu la perte d'exploitation totale du Salon de Coiffure de Faux

Considérant le caractère exceptionnel de la période

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider la remise du loyer du Mois de Avril/Mai 2020 de Mme LAFON Caroline « les Ciseaux de Faux » d'un montant de 280.48€ H.T soit 356.58 TTC charges comprises afin de mettre à jour la comptabilité de commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à procéder la régularisation de la remise de loyer du Mois de Avril/Mai 2020 pour un montant de 356.58 TTC charges comprises

Questions diverses :

- Infos : Antenne 4G mutualisation de l'antenne Free et Orange
- Infos reprise de l'Ecole et effectifs
- Infos : renouvellement des canalisations d'eau potable (la Robertie et Les Fargues)
- Infos sur les travaux routiers et enceinte de l'école deuxième semaine de Juillet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 10.

Conseil municipal du 24 juin 2020

Le vingt quatre juin deux mille vingt, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, à la salle des fêtes.

Étaient présents : AGUESSE Rachel, BERNARD Christophe, BOILLIN Françoise, DELPECH Jean-Michel, DEMBRI Kamel, DORLÉAC Bernadette, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORGERON Jérôme, FORMAGGIO Yolande, HUARD Anne, LEGAL Alain, MAHIEU François, GACHET MORAND Claire, MALONE Clark.

Absents : Néant

Représenté : Néant

Mme BOILLIN Françoise a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Vote du Budget Principal 2020
- Vote du Budget Annexe Assainissement 2020

1 – Vote du Budget Principal 2020

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget principal 2020 pour la commune de Faux, par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Vu la loi 96-142 du 21 février 1996
- Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales

ADOpte à l'unanimité le budget principal de la commune de Faux pour l'année 2020 présenté par le Maire qui s'équilibre de la façon suivante.

Le budget principal est voté par chapitres

Fonctionnement : Dépenses/Recettes : 622 855.16€ Investissement : Dépenses/Recettes : 1 153 111.45€

Ledit budget s'équilibrant :

En Recettes à la somme de : 1 775 966.61€

En Dépenses à la somme de : 1 775 966.61€

2- Vote du Budget Annexe ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget annexe Assainissement 2020 pour la commune de Faux, par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Vu la loi 96-142 du 21 février 1996
- Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales

ADOpte à l'unanimité le budget Annexe assainissement du BP voté par chapitres pour l'année 2020 présenté par le Maire et qui s'équilibre de la façon suivante.

Fonctionnement : Dépenses/Recettes : 23 428.41€

Investissement : Dépenses/Recettes : 11 595.19€

Ledit budget s'équilibrant :

En Recettes à la somme de : 35 023.60€

En Dépenses à la somme de : 35 023.60€

Questions diverses et informations n'ayant pas fait l'objet d'une délibération :

- Puits parcelle cadastrée A 64 : voir s'il existe une servitude
- Nouvelle directrice de l'Ecole à la rentrée 2020/2021 : Mme Claire GACHET MORAND
- Question au sujet du maintien de la Fête du 15 Août prochain

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Annexe au conseil municipal du 24 juin 2020- BP 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	135 750.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	164 172.00
014	Atténuations de produits	18 221.00
65	Autres charges de gestion courante	68 629.00
66	Charges financières	12 227.11
67	Charges exceptionnelles	100.00
023	Virement à la section d'investissement	215 706.05
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 050.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		622 855.16

RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	21 372.00
70	Produits des services, du domaine, vente	27 290.00
73	Impôts et taxes	210 300.00
74	Dotations et participations	135 147.00
75	Autres produits de gestion courante	67 000.00
76	Produits financiers	00
77	Produits exceptionnels	0
002	Résultat de fonctionnement reporté	161 746.16
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		622 855.16

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
204	Subventions d'équipement versées	104 738.85
21	Immobilisations corporelles	114 003.90
23	Immobilisations en cours	141 182.44
16	Emprunts et dettes assimilées	482 856.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	310 330.26
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 153 111.45

RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	474 790.41
10	Dotations, fonds divers et réserves	191 019.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	261 179.74
165	Dépôts et cautionnements reçus	500.00
27	Autres immobilisations financières	1 866.25
021	Virement de la section de fonctionnement	215 706.05
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 050.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 153.111,45

Conseil municipal du 10 juillet 2020

Le dix juillet deux mille vingt, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Étaient présents : BERNARD Christophe, BOILLIN Françoise, DELPECH Jean-Michel, DEMBRI Kamel, DORLÉAC Bernadette, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORGERON Jérôme, FORMAGGIO Yolande, LEGAL Alain, MAHIEU François.

Mr MALONE Clark de nationalité Irlandaise n'a pas pris part au vote pour la désignation des délégués titulaires et suppléants appelés à voter aux élections sénatoriales.

Absentes excusées : HUARD Anne, GACHET MORAND Claire

Représentée : AGUESSE Rachel par LEGAL Alain

Mr DUMON Patrick et Mme DORLÉAC Bernadette ont été élus secrétaires de séance

Ordre du jour :

- Désignation des délégués titulaires et suppléants appelés à voter aux élections sénatoriales
- Approbation du compte rendu du dernier conseil
- Tarifs de location des salles du belvédère et de la piste de Canguilhem
- Autorisation de recrutement d'agents non titulaires de remplacement
- Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs
- Informations diverses

1 – Désignation des délégués titulaires et suppléants appelés à voter aux élections sénatoriales qui se tiendront le dimanche 27 septembre 2020

Pour la commune de FAUX, dont le Conseil Municipal comprend 15 personnes, trois délégués titulaires et trois délégués suppléants doivent être élus au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Délégués titulaires, sont candidats : Anne-Marie FONTAYNE
Alain LEGAL
Françoise BOILLIN

Mme Anne-Marie FONTAYNE, Mr Alain LEGAL et Mme Françoise BOILLIN sont élus délégués titulaires au 1^{er} tour par 12 voix sur 12.

Délégués suppléants, sont candidats : Bernadette DORLÉAC
Jean-Michel DELPECH
Kamel DEMBRI

Mme Bernadette DORLÉAC, Mrs Jean-Michel DELPECH et Kamel DEMBRI sont élus délégués suppléants au 1^{er} tour par 12 voix sur 12.

Le procès verbal et le formulaire de désignation sont transmis à la préfecture par courriel conformément à la demande officielle à 21h 40.

2 – Approbation du compte rendu du dernier conseil

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal relatif au vote du budget 2020 est approuvé à l'unanimité.

3 – Tarifs pour la location des salles du belvédère et la piste de Canguilhem

Mr le maire propose de réajuster les tarifs de location au vu des nouveaux équipements proposés (salle de réunion du belvédère et ses équipements) Il précise que les demandes de location sont en hausse et que la salle répond à un réel besoin.

Tarifs proposés :

Salles

* 80.00€ HT soit 96.00€ TTC

* 60.00€ HT soit 72.00€ TTC pour CAPSECUR

Piste

* 500.00€ HT par jour soit 600.00€ TTC

* 250.00 HT par jour soit 300.00€ TTC pour CAPSECUR

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité

Pour information : Seuls les organismes de formation et les associations dûment agréés peuvent bénéficier d'une location des salles du belvédère.

4 – Autorisation de recrutement d'agents non titulaires de remplacement

Pour les besoins de continuité de service, Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal pour recruter en cas de besoin des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3/1 er alinéa de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer les agents titulaires et ce pour la durée de son mandat.

Comme pour les mandats précédents il s'agit d'avoir une meilleure réactivité lors de besoins de remplacement d'urgence ou pour un besoin ponctuel.

Accord donné à l'unanimité

5 – Désignation des membres de la commission Communale des Impôts Directs,

L'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit que soit constituée, dans chaque commune, une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Monsieur le Maire, en accord avec les adjoints, présente une liste de 24 personnes (12 titulaires et 12 suppléants) inscrites sur les rôles des impôts locaux de la commune.

Cette liste sera transmise à la Direction Générale des Finances Publiques qui désignera les 6 titulaires et les 6 suppléants appelés à siéger.

Celle-ci est approuvée à la majorité (11 voix pour et 2 abstentions)

Informations diverses n'ayant pas fait l'objet d'une délibération

- Lors de la dernière réunion du 24 juin, le Conseil Municipal s'était interrogé sur l'opportunité de maintenir ou non la fête du 15 Août.

Compte tenu de la situation sanitaire, de la difficulté à faire observer les gestes barrières et en accord avec le comité des fêtes en charge de l'organisation **la fête du 15 août n'aura pas lieu. Il n'y aura pas de feu d'artifices.**

- 100 ans de Mme Buton : une cérémonie familiale aura lieu le dimanche 23 août 2020 à la salle des fêtes en présence de Mr le Maire, de conseillers et avec la presse. Les modalités restent à définir pour tenir compte de la situation actuelle.

- Conférence des maires avec le SMD3 (gestion des ordures ménagères). La CCPSP s'apprête à valider le passage aux Bomes d'Apport Volontaire (BAV) sur la totalité de son territoire (actuellement seul Eymet et Issigeac pour partie sont en BAV). Elle reste la dernière communauté de Dordogne en porte à porte et le coût déjà plus élevé de ce type de ramassage ne sera pas maîtrisable sur la durée. La commune devrait disposer de 5 à 6 BAV dont le positionnement sera étudié par la commission travaux et proposé au SMD3. Celui-ci prend en charge le coût de réalisation des aménagements pour la pose de Bomes aériennes. Mr le Maire souhaite que la commission se réunisse début septembre.

- Les travaux de remplacement des canalisations d'eau potable suivent leur cours.
- Le curage des fossés devrait démarrer dans les prochains jours.
- La réfection de la cour d'école est en cours.

- Mutualisation de l'antenne 4G installée par FREE : malgré la demande pressante de la commune et de la préfecture Orange ne souhaite pas l'utiliser ! Plusieurs lieux ont fait l'objet d'une pré-étude dont le château d'eau propriété du SIAEP DES COTEAUX SUD BERGERACOIS. Pour éviter la multiplication des antennes sur la commune le conseil privilégie cette implantation sous réserve de l'accord du syndicat et de sa possibilité technique. Le projet d'Orange est prévu pour la fin du 1^{er} trimestre 2021.

- Réouverture de la bibliothèque le mercredi après-midi et le samedi matin à compter du 15 juillet avec port du masque obligatoire et pas plus de deux personnes à la fois (sauf famille et sans comptabiliser les personnes gérant la bibliothèque).

Commission travaux

Mr Christophe BERNARD, expose à l'ensemble des élus un compte rendu de la réunion de la commission avec l'ATD (Agence Technique Départementale) et présente les plans élaborés pour les projets d'installation d'un cabinet médical dans l'ancienne bibliothèque et d'aménagement du bourg haut avec la construction d'une halle sur la place goudronnée.

Le prochain conseil est fixé au mercredi 29 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45.

LES HABITANTS



NOUVEAUX HABITANTS

M. John LIEKENDAEL au Bourg.

Quentin CALOUÉ, Mathilde CASTELLANO
et leur fille Orlane, au Bourg.

Nous vous souhaitons la Bienvenue !

DÉCÈS

Marie-Paule HONDAREYTE,
décédée à FAUX le 14 juin 2020.



**Toutes nos condoléances aux
familles.**

NOUVEAUX RÉSIDENTS

Nous vous invitons à venir nous rencontrer à la MAIRIE pour la remise du livret d'accueil et vous faire connaître aux services de LA POSTE à ISSIGEAC, dès votre arrivée dans notre village. Merci d'avance.

MASQUES « GRAND PUBLIC »

La commune a distribué à chaque foyer un ou deux lots de deux masques « grand public » confectionnés par les petites mains de fées des couturières de Faux.

Face à l'obligation du port du masque dans les lieux publics clos, il reste des lots que nous pouvons distribuer à nos habitants sur demande :

- Aux collégiens qui reprennent le chemin de l'école,
- Aux foyers de plus de 2 personnes qui n'auraient pas assez de masques,
- Aux personnes fragiles ou à risque,
- Aux personnes qui en ont besoin au quotidien...

**Rendez-vous aux après-midis d'ouverture de la mairie pour les demander :
Lundi – mercredi – vendredi de 14h00 à 18h00.**

L'AGENDA 21

Une nouvelle rubrique pour un geste pour la planète : **Consommer de saison !**

Consommer « responsable », c'est aussi tenter de se réadapter à la nature, manger en fonction de ce que la terre peut nous offrir, tout en respectant les saisonnalités.

Pendant cette période de confinement, vous avez peut-être modifié des habitudes : pour pallier l'absence des marchés et des supermarchés rassemblant trop de personnes, des producteurs ont proposé des « drive », de la vente à domicile ou en livraison... Si vous avez pris ces nouvelles habitudes de consommation locale, est-ce qu'il n'est pas temps de les conserver ?

Pas de panique : l'objectif est de s'améliorer, chacun à son rythme, à ses envies, à ses possibilités et ses moyens !

AOÛT

Les légumes : Artichaut, aubergine, betterave, brocoli, carotte, chou-fleur, chou-rave, concombre, courgette, haricot vert, maïs doux, navet, petits pois, poireau, poivron, pomme de terre, potimarron, radis, salade, tomate.



Les fruits : banane, citron, figue, fraise, framboise, melon, pastèque, pêche, nectarine, poire, pomme, prune, raisin.

SEPTEMBRE



Les légumes : artichaut, brocoli, carotte, céleri, champignon, chou lisse, concombre, courge (butternut, muscade), courgette, haricot coco, haricot vert, patate douce, poivron, pomme de terre, potimarron, radis, salade, tomate.

Les fruits : banane, citron, coing, figue, kiwi, melon, noix, pastèque, pêche et nectarine, poire, pomme, prune, raisin.

INFORMATIONS PRATIQUES

OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE



MODIFICATION
à partir du 25 mai 2020 :

Ouverture de la mairie les
LUNDI – MERCREDI – VENDREDI
De 14h à **18h00**

Merci de votre compréhension !

COORDONNÉES DE LA MAIRIE

Courriel : faux24.mairie@wanadoo.fr

15 rue des Fargues

☎ 05.53.24.32.40 et 09.77.44.58.96

📠 09.70.62.53.28.



OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE

Reprise des horaires habituels :

DU LUNDI AU VENDREDI
De 14h à 17h

Merci de votre compréhension.

COORDONNÉES DE L'AGENCE POSTALE

Mairie - 15 rue des Fargues

☎ Le numéro de téléphone change et devient le
même que celui de la mairie : 05.53.24.32.40



IMPORTANT : dispositions Covid dans l'enceinte de la mairie

- Le port du masque dans l'enceinte de la mairie/agence postale est **obligatoire**.
 - Lavez-vous les mains au gel hydro-alcoolique à disposition à l'entrée du bâtiment.
 - Respectez la distanciation physique : 2 personnes maximum dans le hall d'entrée.
 - Sens unique de circulation : entrée par les portes automatiques, sortie par le parc.
- Des « barrières » en plexiglas ont été installées pour permettre de renforcer les gestes barrières.

Ces dispositions ont été prises pour protéger le personnel de la mairie mais aussi les habitants.
Nous comptons sur vous pour se protéger les uns les autres !

(Arrêté municipal n°2020-518 en date du 11 Mai 2020 portant réglementation pour la réouverture au public des services de la mairie et l'agence postale communale)

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence à la Mairie de FAUX

ANNULÉE jusqu'à nouvel ordre (covid-19)

Vous pouvez contacter Mme Darcq au 05.53.02.06.13. Les dossiers seront traités en priorité par téléphone et sur rendez-vous à Issigeac uniquement sur réelle nécessité.

CANICULE



ATTENTION CANICULE



Buvez de l'eau et restez au frais



Évitez l'alcool



Mangez en quantité suffisante



Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit



Mouillez-vous le corps



Donnez et prenez des nouvelles de vos proches

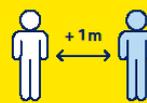
+ Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19



Lavez-vous les mains régulièrement



Portez un masque



Respectez une distance d'un mètre

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
solidarites-sante.gouv.fr • meteo.fr • #canicule

CANICULE

Comme chaque année, le Maire de la Commune est tenu d'ouvrir et de mettre à jour un registre recensant les personnes âgées, isolées, handicapées, fragiles ou à risques, dans le cas où nous aurions une période de canicule pendant l'été.

Nous vous invitons à vous faire connaître à la Mairie de FAUX si vous êtes dans cette situation et nous sollicitons également toutes personnes connaissant amis ou voisins pouvant se trouver en difficultés lors de grosses chaleurs et nous les signaler.



MOUSTIQUE TIGRE

Reconnaitre et signaler le moustique tigre

RECONNAÎTRE LE MOUSTIQUE TIGRE

- ✓ Il est **rayé noir et blanc** (corps et pattes)
- ✓ Il est **très petit (5 mm)**
- ✓ Sa piqûre est **douloureuse**
- ✓ Il pique durant la **journée** (ce n'est pas lui qui vous empêche de dormir la nuit !)



Le moustique *Aedes albopictus* est un moustique d'origine tropicale, également appelé moustique tigre en raison des **zébrures** qui parcourent son corps et ses pattes. Il est de **petite taille** (environ 5mm) et pique en journée.

Pour lutter, supprimez ou videz les endroits et objets pouvant contenir de l'eau stagnante, où les moustiques aiment pondre : récupérateurs d'eau de pluie, soucoupes, réservoirs d'eau (bassin, bidon...). Même avec un couvercle, certains moustiques peuvent passer. Privilégiez les moustiquaires.

FRELONS ASIATIQUES

Abeille



Guêpe



Frelon Asiatique



Frelon Européen



La mairie prend en charge la destruction des nids de frelons asiatiques (uniquement) en s'appuyant sur l'intervention d'un professionnel.

Si un nid est installé sur votre propriété, n'hésitez pas à vous rapprocher de la Mairie. Si vous apercevez un nid de frelons asiatiques sur la commune, nous vous remercions de bien vouloir nous le signaler.

BAIGNADES

**Pour se baigner
en toute sécurité**



**Apprenez tous
à nager !**



**Baignez-vous toujours
avec vos enfants**



**Choisissez les zones
de baignade surveillées**



**Tenez compte
de votre état de forme**

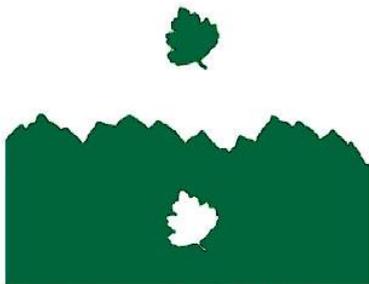
Retrouvez les conseils pratiques sur :

preventionete.sports.gouv.fr
<https://solidarites-sante.gouv.fr/baignades>



INFORMATIONS AUX PROPRIETAIRES DE TERRAINS CALCICOLES

Conservatoire Botanique National



SUD-ATLANTIQUE

L'arrêté préfectoral n°DDT/SEER/EMN/2020-216, signé par M. le préfet de la Dordogne le 23 juin 2020, autorise le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique à pénétrer sur les propriétés privées pour réaliser des inventaires des végétations calcicoles de Nouvelle-Aquitaine.

Aussi, les agents du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, ainsi que les personnes mandatées, chargés des opérations d'inventaires et prospections dans le cadre de l'inventaire du patrimoine naturel végétal de la Dordogne, **sont autorisés à procéder à toutes les opérations qu'exigent leurs travaux et, à cet effet, à pénétrer dans les propriétés privées**, closes ou non (à l'exception des locaux consacrés à l'habitation), à franchir les murs et autres clôtures et obstacles qui pourraient entraver leurs opérations, dans l'ensemble des communes du département de la Dordogne, dont la liste figure dans l'arrêté

préfectoral.

■ Cet arrêté précise entre autres, que les propriétaires de ces terrains ne peuvent s'opposer à l'entrée de ces personnes mandatées sur leurs propriétés privées.

Cette autorisation est valable à compter de la signature du présent arrêté et **ce jusqu'au 31 décembre 2022 inclus**.



Participez au concours photo « Ma ruralité en Nouvelle-Aquitaine »

Du 10 juillet au 20 septembre, afin de valoriser la ruralité et la diversité des paysages de notre région, l'ensemble des CAUE de Nouvelle-Aquitaine organise durant l'été un concours photo invitant les participants à observer et mettre en lumière des paysages naturels ou bâtis et à partager des situations ou des initiatives contribuant à une ruralité heureuse qu'elle soit vécue ou rêvée.

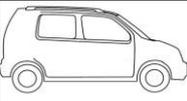
Ce concours est ouvert à tous les périgourdins mais aussi aux vacanciers qui viendront encore nombreux cette année découvrir les richesses patrimoniales et paysagères de notre département. Pour participer, il suffit de déposer 3 photos maximum par personne sur la plateforme Dordogne sur le site www.urcaue-na.fr

La CAUE de la Dordogne a choisi de récompenser les 5 gagnants de la 1^{ère} sélection départementale. Ces 5 photos seront ensuite soumises au vote d'un jury régional qui attribuera des prix aux 3 meilleures photos de Nouvelle-Aquitaine.

ALLERGIES AUX POLLENS

L'ARS Nouvelle-Aquitaine et ATMO Nouvelle-Aquitaine relancent l'opération
« **Bien vivre avec mon allergie aux pollens** ».

LES BONS GESTES

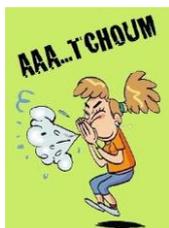
A LA MAISON	DEHORS
 <p>Je rince mes cheveux le soir, car le pollen se dépose en grand nombre sur les cheveux</p>	 <p>J'évite les activités extérieures, elles entraînent une surexposition aux pollens (tonte du gazon, entretien du jardin, activités sportives...). En cas de nécessité, je privilégie la fin de journée et le port de lunettes de protection</p>
 <p>J'aère au moins 10min par jour, de préférence avant le lever et après le coucher du soleil, car l'émission des pollens dans l'air débute dès le lever du soleil</p>	 <p>J'évite de faire sécher le linge à l'extérieur, car le pollen se dépose sur le linge humide</p>
 <p>J'évite d'aggraver mes symptômes en m'exposant à d'autres substances irritantes ou allergisantes (tabac, produits d'entretien ou de bricolage, parfums d'intérieur, encens, bougies...)</p>	 <p>En cas de déplacement en voiture, je garde les vitres fermées</p>



▪ Les professionnels de santé peuvent vous aider à bien vivre avec votre allergie, en anticipant et en suivant votre traitement.

➤ En cas de pic de pollution atmosphérique

Mes symptômes peuvent être aggravés. Je suis encore plus attentif(ve) et je consulte si besoin un médecin (généraliste, allergologue...).



👉 Toutes les informations et les conseils pour bien vivre son allergie aux pollens sont regroupés dans des supports comprenant :

-Un calendrier pollinique permettant de suivre et anticiper les périodes à risque et apprendre les bons gestes pour mieux vivre avec ;

-Une affiche pour savoir reconnaître les symptômes d'une allergie,

Vous pouvez les télécharger sur les sites de l'ARS et d'Atmo Nouvelle-Aquitaine :

<http://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/allergie-pollen/indicepollinique>

<http://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/environnement-exterieur-1>

PLAN DE RELANCE EN FAVEUR DE L'HABITAT : AIDES DEPARTEMENTALES

L'Assemblée départementale a voté le 04 juin 2020 son **plan de relance en faveur de l'habitat et crée 4 nouvelles aides aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs**.
Ce dispositif est transitoire afin de permettre une reprise rapide de l'activité économique : seules les demandes reçues avant le 30/06/2021 seront prises en considération.

Ces nouvelles aides cumulables concernent :

- Les travaux de mise aux normes électriques pour les propriétaires occupants modestes et très modestes
- Les travaux de rénovation partielle des toitures ET/OU travaux de ravalement des façades pour les propriétaires occupants modestes et très modestes
- La mise aux normes d'un assainissement individuel pour les propriétaires occupants modestes et très modestes
- Les travaux permettant la sortie de la non décence du logement pour les propriétaires bailleurs louant leur logement.

Leurs revenus ne doivent pas dépasser les plafonds ci-après :

Plafonds de ressources applicables au 1^{er} janvier 2020 pour les ménages aux ressources modestes et très modestes (hors Ile de France)

Nombre de personnes composant le ménage (*)	Personnes très modestes	Personnes modestes
1	14 879 €	19 074 €
2	21 760 €	27 896 €
3	26 170 €	33 547 €
4	30 572 €	38 192 €
5	34 993 €	44 860 €
Personnes supplémentaires	+4412 €	+5651 €

Les ménages doivent adresser leur dossier de demande de subvention ainsi que les pièces demandées pour le paiement soit :



✉ Par courrier à l'adresse suivante :

Mr le Président du Conseil Départemental
Direction de l'environnement et du Développement Durable
Service de l'habitat
2 rue Paul Courier _ CS 11200
24019 Périgueux Cedex

✉ Par mail à l'adresse suivante :

Cd24.dedd@dordogne.fr

👉 Pour tout conseil sur ces aides, vous pouvez vous rendre à une permanence de l'OPAH (CCPSP). Voir page 35.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La bibliothèque s'est réveillée depuis le 15 juillet !



L'été est arrivé et notre belle endormie a enfin été réveillée par son Prince Charmant (une belle grenouille).

Toujours des idées plein la tête pour animer ce beau lieu dédié à la culture pour les petits et les grands, c'est petit à petit que la bibliothèque va se réactiver, l'emprunt de documents peut enfin reprendre.

La grenouille étant encore un peu baveuse (« c'est pas d'la bave, c'est du mucus !¹ »), le lecteur aura encore quelques obligations pour pénétrer dans la Bibliothèque :

1. Se désinfecter les mains au gel hydro-alcoolique
2. Porter un masque
3. Etre 2 personnes maximum dans les locaux de la bibliothèque (hors familles)
4. Être patient, tolérant et respectueux pour le bien-être de chacun et de tous
5. Continuer à SOURIRE sous le masque

Horaires adaptés pour JUILLET / AOUT

MERCREDI	SAMEDI
16h00 à 18h00	10h00 à 12h00

Vous pourrez nous ramener vos livres empruntés avant le confinement ainsi que les livres que vous aurez empruntés en « drive ».

A bientôt, pour des rencontres encore masquées mais toujours avec plaisir...



POINTS DE VIGILANCE

HORAIRES DE TONTE (et autre petit matériel bruyant !)

Pour le bien des oreilles de tout le monde... petit rappel des horaires de tonte et d'utilisation de petit matériel (tronçonneuse, bétonnière, musique...):



Du lundi au vendredi : 8h30 - 12 et 14h30 - 19h30
Samedi : 9h00 - 12h00 et 15h00 - 19h00
Dimanche et jours fériés : 10h00 - 12h00

Référence : arrêté préfectoral n° 24-2016-06-02-005 (réglementation des bruits de voisinage)

¹ « La Princesse et la Grenouille » de Disney.

Brûlage des déchets verts

ATTENTION !

Le brûlage des déchets verts (issus du débroussaillage) est **interdit à partir du 1^{er} mars 2020** jusqu'au 30 septembre 2020.

Référence : arrêté préfectoral n° 24-2017-04-05-001

Si vous avez des déchets verts à évacuer pendant cette interdiction, vous pouvez les déposer en déchetterie.
(Déchetterie la plus proche : Issigeac)



FEUX DE FORÊT

Les prévenir et s'en protéger

1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence



Témoin d'un début d'incendie,
Je donne l'alerte
en localisant le feu
avec précision



Je me confins dans ma maison
elle est mon meilleur abri

RESTEZ À L'ÉCOUTE DES CONSIGNES DES AUTORITÉS
Rendez-vous sur : feux-foret.gouv.fr

#FeuxDeForet

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS - 18/03/2020

La vie associative

LISTE DES CONTACTS DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

- * **A.A.M.** : Mme DUBUC Véronique 05.53.24.54.71
- * **ABT** : M. CHABROT Laurent 05.53.58.87.81
- * **AMICALE des PROPRIÉTAIRES et CHASSEURS** : Mr DÉSIGNÈRE Christian 05.53.24.33.07
- * **ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APE)** : Mme NOBLET Jessica 06.13.96.67.95
- * **A VOS SAVONS** : M. HELLRIGEL Philippe 06.95.07.64.09
- * **LES BOULISTES DE FAUX** : M. MAHIEU François 05.47.77.26.70 – 06.12.85.63.09
- * **2CV EN FAUX ' LIES** : M. MARCOMINI Eric 05.53.24.29.09
- * **COMÉDIES COCASSES** : Mme WARNER Carol 05.53.22.89.21
- * **COMITÉ DES FÊTES** : Mme PIGEARD Betty 05.53.61.68.01
- * **COOPÉRATIVE SCOLAIRE** : M. BOUËSNARD Philippe (école)
- * **CRÉATION ET LOISIRS** : Mme DUMON Juliette : 07.61.00.77.26
- * **CYCLO CLUB FAUX FURIEUX** : M. ROMERO Emmanuel 05.53.61.08.23
- * **FOOTBALL CLUB DE FAUX** : M. FONTAYNE Olivier : 05.53.24.30.60 – fcfaux.footeo.com
- * **JAZZANOUS** : Mme TIXIER Myriam : 06.71.78.19.81
- * **L'ÉTRIER DES BASTIDES** : Mme MACHOT Marie-Ange : 06.10.16.53.60
- * **LE TEMPS DES LOISIRS (Génération en mouvement)** : Mme DORLÉAC Bernadette 05.53.24.31.60

CALENDRIER PREVISIONNEL DES MANIFESTATIONS

Calendrier bousculé par l'état d'urgence sanitaire
Actuellement, aucune manifestation n'est programmée.

Avis de la Mairie de FAUX

FAUX

Fête du 15 août (animations et feu d'artifices)

ANNULÉE

En raison des mesures de distanciation physique et de protocole sanitaire liés au Covid-19,

C'est avec regret que la traditionnelle fête du 15 août organisée par le Comité des Fêtes de Faux ne pourra malheureusement pas se tenir.

La messe se tiendra en l'église de Faux à 11h.

Nous comptons sur votre compréhension et comptons sur vous pour l'année prochaine...



Créations et Loisirs – Saison 2020-2021 – Activités et Loisirs

« Amis adhérents de Création et Loisirs,
 Cette année si particulière a vu se mettre en place au sein de l'association, en post confinement, des cours de gym, et yoga, accessibles à chaque adhérent pour toute la période estivale, jusqu'au 10 septembre.

A partir du 14 septembre, vos activités reprennent aux jours et heures habituels. L'adhésion se fera à ce moment-là, dans chaque atelier, et sera à titre exceptionnel, diminuée de 5€ par adhérent et pour l'année. J'espère vous y retrouver bientôt, dans la joie, la bonne humeur et en bonne santé. »

Juliette DUMON, Présidente de l'association.

Sous réserve d'une évolution favorable de la crise sanitaire.

Vous pourrez vous inscrire en fonction des places disponibles en contactant les responsables et animateurs des ateliers indiqués dans le tableau ci-dessous comportant les dates de reprise.

CETTE ANNÉE ET A TITRE EXCEPTIONNEL, LA COTISATION A ÉTÉ DIMINUÉE DE 5 EUROS PAR INSCRIPTION

<p>COUTURE Mardi 14h-17h30 Préfabriqué naturel</p> <p>A.FAURE 05.53.24.03.93</p> <p>A partir du 15/09/2020</p>	<p>PEINTURE Lundi 14h30-17h Préfabriqué culturel</p> <p>M.MELINSKY 05.53.22.53.08</p> <p>A partir du 14/09/2020</p>	<p>PEINTURE Jeudi 14h-16h30 Préfabriqué culturel</p> <p>M-H ANSELMINO 06.63.52.56.06</p> <p>A partir du 17/09/2020</p>
<p>RANDONNÉE Mardi 9h-11h Vendredi 9h-10h30</p> <p>D.MONTEIL 07.86.41.00.01</p> <p>A partir du 14/09/2020</p>	<p>GYM DOUCE- Adultes Lundi 18h30-19h30 Salle des fêtes</p> <p>J.BRIDAUX 06.12.77.41.75 M.POTIER 05.53.24.36.71</p> <p>A partir du 14/09/2020</p>	<p>GYMNASTIQUE- Adultes Mercredi 18h30-19h30 Salle des fêtes</p> <p>S.MONTILHAUD 06.17.35.76.35</p> <p>A partir du 16/09/2020</p>
<p>ZUMBA- Adultes Mardi 19h-20h Salle des fêtes</p> <p>S.MONTILHAUD 06.17.35.76.35</p> <p>A partir du 15/09/2020</p>	<p>YOGA- Adultes Jeudi 10h-11h15 Salle des fêtes</p> <p>R-M.LOPEZ 07.68.01.63.71</p> <p>A partir du 17/09/2020</p>	

Cotisation annuelle pour l'année 2020-2021

- **35€** : couture, randonnée, peinture lundi et/ou jeudi
- **65€** : activités précédentes +1 ou 2 activités sportives au choix
- **75€** : activités précédentes + 3 ou 4 activités sportives au choix
- **15€** : enfants jusqu'à 16ans

✍ Les inscriptions se feront auprès des ateliers.

Pour tous renseignements complémentaires : ☎ Contactez J.DUMON 07.61.00.77.26 ou R.ROUX 06.25.60..34.44

La communauté de communes

SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

CONTRÔLES PÉRIODIQUES

Si vous avez une maison équipée d'une installation d'assainissement non collectif, celle-ci doit être contrôlée périodiquement par le technicien du SPANC.

La campagne de contrôle périodique sur la commune de FAUX a commencé mi-Juin 2020. Cette campagne s'étalera sur plusieurs semaines.

Vous avez reçu ou recevrez un courrier du SPANC de la CCPSP vous fixant un rendez-vous. N'hésitez pas à contacter le technicien si vous avez un empêchement.

COVID-19

Afin de respecter parfaitement les gestes barrières pour lutter contre la propagation du virus Covid-19, le technicien vous demande de rester si possible à l'intérieur de votre maison, et de discuter avec lui depuis la fenêtre.

Si malgré tout, vous souhaitez l'accompagner sur votre parcelle, une distance de sécurité de 2 mètres sera exigée. Le technicien sera équipé de tout l'équipement indispensable pour assurer sa sécurité mais aussi la vôtre : gants, masque, visière, gel hydroalcoolique. Le contrôle se fera en toute sécurité.

NB de la mairie : la commune de Faux vous a fourni un lot de masques « grand public », pour votre sécurité et celle du technicien, il semble primordial de porter ce masque en sa présence.

Le technicien du SPANC, Manuel MAIGNIEZ reste à votre service pour tout renseignement complémentaire par téléphone au 07.87.11.97.49 ou par mail à l'adresse suivante ccpsp24.spanc@orange.fr

Été actif

ANIM' SPORT NATURE 2020 JUILLET / AOÛT

5 €

Jeudi 16 Juillet, Canoë nocturne à Eymet

Jeudi 23 Juillet, Randonnée trottinette électrique à Issigeac

Vendredi 23 Juillet, Balade nocturne à Bardou

Jeudi 13 Août, Randonnée trottinette Electrique à Issigeac

Vendredi 21 Août, Balade nocturne au lac de Lescouroux

Dimanche 23 Août, Arc Touch, château d'Eymet

Dimanche 23 Août, Descente en rappel (escalade), Château d'Eymet

Mercredi 26 Août, Canoë nocturne à Eymet



INSCRIPTIONS ET RESERVATIONS OBLIGATOIRES :

OFFICE DU TOURISME PORTES SUD PERIGORD

Bureau d'Eymet - Pl Gambetta Tel : 05 53 23 74 95

Bureau d'Issigeac - Pl du Château Tel: 05 53 58 79 62

PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal)

OUVERTURE DE LA CONCERTATION PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Suite aux délibérations n° 2017-24 du 20 mars 2017, n° 2017-82 du 20 novembre 2017 et n° 2019-23 du 18 mars 2019, le public est informé que la concertation sur le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) a démarré et qu'un registre de concertation accompagné d'un dossier de concertation sont disponibles au siège de la Communauté de communes à Eymet, à la Maison des services publics à Issigeac et dans chacune des communes membres, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier de concertation est aussi disponible sur le site de la Communauté de communes :

<http://www.ccp24.fr/fr/information/51760/plui>

RENTÉE SCOLAIRE 2020/2021

INSCRIPTIONS AUX TRANSPORTS SCOLAIRES (Ecoles de Faux et d'Issigeac)



La campagne d'inscription pour les transports scolaires 2020/2021 a débuté.

Vous avez la possibilité de vous inscrire en ligne :

 www.transports.nouvelle-aquitaine.fr.

Cette solution présente de nombreux avantages (connaissance automatique de la recevabilité de votre dossier, paiement en ligne en plusieurs fois, frais de dossiers offerts, etc.) dont vous pourrez prendre connaissance en consultant le dossier d'inscription du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine.

Si vous n'optez pas pour cette solution, la période d'inscription conseillée s'étend du **22 juin au 10 juillet 2020**.

Les démarches seront accomplies à la **Maison des services, 7 chemin des écoliers à ISSIGEAC**, aux horaires suivants :

Lundi -mardi et mercredi : de 8h30 à 12h00

Jeudi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Si vous ne pouvez pas venir sur ces plages horaires, merci de faire une demande de rendez-vous à l'adresse suivante : ccsp.coles@orange.fr **avant le 10 Juillet. Passé ce délai, 15€ de frais d'inscriptions vous seront facturés.**

☞ Pièces à apporter lors de l'inscription :

- ✓ La copie intégrale de l'avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018. En l'absence de cette pièce, le tarif de la tranche T5 sera appliqué.
- ✓ Une photo d'identité de l'élève.
- ✓ Un justificatif de dérogation (le cas échéant).

Les modalités de participation parentale annuelle pour l'année scolaire 2020/2021 ont été votées comme suit par le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :

✓ Tarification basée sur les tranches de Quotient Familial, selon le tableau suivant, **pour les ayants-droits**

	T1 0 à 450€	T2 451€ à 650€	T3 651 à 870	T4 871 à 1250	T5 Sup. à 1251
Tarification Conseil régional	30€	51€	81€	114	150€
Aide de la CCPSP	15€	30,50€	30,50€	30,50€	30,50€
A charge des familles	15€	20,50€	50,50€	83,50€	119,50

✓ Tarification unique pour les élèves utilisant le service de transport dans le cadre d'une organisation pédagogique en RPI : 30€, diminué d'une aide de 15€ de la CCPSP, et donc **15€ à charge des familles**.

✓ Tarification unique pour les élèves **NON ayant-droit** : 195€, diminué d'une aide de 30,50€ de la CCPSP, et donc **164,50€ à charge des familles**.

OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a été reconduite **du 1^{er} septembre 2019 jusqu'au 31 août 2021**.

SOLIHA Dordogne-Périgord est l'association interlocutrice pour :

- Vous informer gratuitement,
- Etudier la recevabilité de votre projet,
- Vérifier la nature des travaux éligibles et les subventions mobilisables,
- Vous assister dans le montage du dossier.



ATTENTION : reprise des permanences en septembre

Le 10/09/2020 à la CCPSP à EYMET

Le 24/09/2020 à la Maison des services à ISSIGEAC

De 9h30 à 12h00

EYMET : *Pôle de services publics, 23 Avenue de la Bastide*

ISSIGEAC : *Maison des services, 7 Chemin des écoliers*

☎ 05.53.22.57.94 - v.piet@solihha.fr

SMD3 – Ordures ménagères

LE RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

est effectué selon le calendrier que vous avez reçu en début d'année habituellement : - toutes les semaines le lundi matin pour les bacs noirs
- tous les quinze jours le mercredi matin pour les bacs jaunes
- Susceptible de modification en fonction des jours fériés.



Période COVID : il peut y avoir des changements dans les horaires de passage, c'est pourquoi nous demandons aux usagers de bien vouloir sortir leurs conteneurs la veille de la collecte et de ne les rentrer qu'après le passage du camion.

Pour les contacter : 09 71 00 84 24 - Service.usagers@smd3.fr

Permanences des organismes

Mme Stéphanie DARCQ - ASSISTANTE SOCIALE de la Direction Départementale de la Solidarité et de la Prévention tient une permanence
En raison de la crise sanitaire, les permanences sont annulées. Contactez le CMS de Sigoulès.
Siège : CMS de SIGOULES
☎ 05.53.02.06.13

M.S.A

sur rendez-vous par téléphone
au 08.11.65.65.66
31, place Gambetta
BERGERAC



Assistante sociale MSA : Sandrine MARCET

C.I.A.S d'EYMET-ISSIGEAC

(Aides ménagères, action sociale, portage de repas, PIJ...) ☎ 05.53.22.98.16
Une seule adresse : 23 Avenue de la Bastide, 24500 EYMET.

- Permanence avec Nathalie Phellipeau dans les locaux de la Communauté de Communes d'Issigeac, 7 Chemin des écoliers, le lundi de 8h30 à 12h00.

Juillet – Août : uniquement sur rendez-vous.

S.S.I.A.D – A.M.A.D. Sud-Bergeracois (Maintien à domicile, soins à domicile...)

Une seule adresse : 26 Route de Lescoussou, 24500 EYMET

Permanence à EYMET : du lundi au vendredi de 8h à 18h, samedi matin de 8h à 12h.

ISSIGEAC : vendredi de 9h à 15h et sur rendez-vous.

☎ 05.53.74.26.25

CAISSE PRIMAIRE d'ASSURANCE MALADIE

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h00 à 16h00

2, Boulevard du 8 Mai à BERGERAC.

☎ De 8h00 à 18h00

05.53.35.60.00.

3646

CARSAT

Sur RDV de 8h à 12h et de 13h à 17h

Sans RDV de 8h à 12h (informations générales, remise de pièces, signaler un changement d'adresse ou de coordonnées bancaires)

1 Avenue du Professeur Calmette à BERGERAC

☎ 3960 ou 09.71.10.39.60

N° unique pour l'Aquitaine : 05.47.56.92.19

Le CICAS

(Retraite complémentaire des salariés)

sur rendez-vous, tous les lundis de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h, Centre Jules Ferry, Salle 1 – Place Jules Ferry à BERGERAC.

☎ 0 820 200 189 du lundi au vendredi de 9 h à 18 h

C.E.D.I.F.F.

(Centre d'Ecoute de Documentation et d'Information des Femmes et de la Famille)

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h –

21 Boulevard Jean Moulin à BERGERAC.

☎ 05.53.63.32.30.



CONCILIATEUR de JUSTICE

M. J.-M. TRICHET.

Jour de permanence (à titre indicatif, pouvant être modifié) :

Jeu 20 Août 2020

ISSIGEAC : de 10h00 à 12h00 en Mairie.

EYMET : de 14h00 à 16h00 à la Communauté de communes.

LA MAISON de la JUSTICE et du DROIT

Information juridique gratuite auprès de professionnels du droit ou associations, Aide au logement, information des femmes et de la famille, fédération des consommateurs, protection judiciaire de la jeunesse, aide aux victimes, conciliateur, médiation familiale.

Du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h, - 3, Rue d'Albret à BERGERAC.

☎ 05.53.73.24.77

Liste des commerçants, artisans et professions libérales

ARTISANS

BONETTI Romain (Maçonnerie) – 142 Rue Paul Abadie – 06.74.90.13.27
DUBUC Bernard (Nettoyage des systèmes d'extraction des cuisines professionnelles, expertises insectes et amiante) – 05.53.24.54.71
GORSE Roland (Fermetures alu, PVC, stores, serrurerie) - 227 Route des Galis – 06.45.65.57.56 – courriel rg24@live.fr
LARDEYROL Jean-Jacques (Maçonnerie, Couverture) – 134 Route de La Robertie – 05.53.24.32.58
LEYMA Jérémy (Maçonnerie, gros œuvre) - 167 rue Paul Abadie – 06 26 48 73 56
MALONE Clark (Plombier, chauffagiste) – La Micalie – 06 88 89 30 61
MARSAL Eric (Peinture, Vitrierie) – 1577 Route de Lajasse – 05.53.63.21.10
MATHIEU Gérard (Travaux Agricoles, Transport) – 587 Route des Galis – 05.53.24.32.44
MAZEAU Franck (Parcs et Jardins) – 135 Route Les Grèzes – 05.53.57.15.32 ou 06.20.01.36.44
ROQUET Daniel (Architecte) - 253 Route de Beaumont – 05.53.23.60.32
SAINT AMAND Yves (Rénovation et création de Salle de bains – Carrelage –Plomberie-Sanitaire-Chauffage) - 120 Route de Beaumont - 05.53.57.06.01 – 06.84.98.47.37
SOUKUP Frédéric (Peinture, décoration) – 449 Route de Bergerac – 05.53.22.04.53 ou 06.79.23.83.46
VERGNOLLE David (Mécanique Automobile et Motoculture) – 17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45

COMMERÇANTS

(AGUESSE) S.A.R.L BABETTE et PHILIPPE (Centre Equestre, Poney-Club, Camping) - 642 Route de Lanquais – 05.53.24.32.57
BOILLIN Gérard et Françoise (Chambres d'Hôtes, Meublé) – 242 Chemin de la Genèvre – 05.53.24.30.21
BRETOU Daniel (Gîte rural) - 17 Chemin Buffellard - 05.53.61.24.45
CISEAUX DE FAUX – Caroline LAFON (salon de coiffure) – 56 Rue Paul Abadie – 05.53.27.24.54
DE BOUTRAY François et Josefa - Château Le Tour - 146 Route de Labarde - 05.53.57.76.82
www.chateaufort.fr
DURAND Gilles (Meublé de Tourisme) - 1114 Route de Labarde - 01.47.47.09.17 ou 06.03.01.02.03
gilles.durand.aumont@gmail.com www.gitedelabarde.com
GEOFFRE Distribution Ets (Vente pièces détachées automobile et agricole, équipements divers) - 47 Chemin de La Cabane – 05.53.61.84.01 et 06.07.45.31.64
KALT Thérèse (Meublé de Tourisme) – Les Grèzes – 07.77.32.21.96
KIRTZ Stéphane Le Hom'Burger (commerce ambulancier – restauration rapide) – 392 Route de Bergerac - 07.70.70.37.15
LABONNE VERGNAS Marie-Hélène (Productrice de volailles et bovins, vente à la Ferme) - 1395 Route de Verdon - 06.77.04.19.91
LAFOSSE Alex (Mandataire véhicules) 264 Route Les Grèzes - 06.17.68.52.13
LEBORGNE Anna-Chiara (Meublé de Tourisme) « Les Bénéchies » - 06.87.85.51.97
MALLET Hervé (Boulangerie, Pâtisserie) - 2 Rue des Fargues – 05.53.24.96.11
MERLE Alain (Vente de Crêpes, gaufres, chiros) – 382 Route d'Issigeac - 05.53.73.29.90 ou 06.10.92.80.11
TAYLOR Edward et Ineke (Gîtes de la Bergerie) - Château Le Tour - 144 Route de Labarde – 06.86.92.09.60
VERGNOLLE David (Vente de véhicules, Motoculteurs) – 17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45
VIVAL - Alimentation – Bar-Tabac – Presse régionale - Christophe MARGUIER – 159 Rue Albert Guillaume - 05.24.10.69.71
ZUCCARI Claudia (Meublé) « Lajassière » – 100 Route de Lajasse – 05.53.24.05.99

ASSISTANTES MATERNELLES

MAHIEU Brigitte – 52 Rue Neuve – 06.24.40.10.55 – 05.47.77.26.70
SENCHEM Megane – 886 Route de Beaumont – 06.37.44.90.61

PROFESSIONS LIBÉRALES AU POLE BIEN ETRE au lieu-dit « Le Moulin », 11 Impasse du Moulin

Cabinet infirmier de FAUX exclusivement sur rendez-vous - Christine MARTIN VERBEKE - Françoise CHARRIER – Delphine POLET – Gwenaëlle ARNAL – 06.88.20.28.57 - **Une permanence est assurée tous les matins sauf le dimanche.**

SOPHROLOGUE : Florence BAR – 06.72.32.11.23 (au Cabinet infirmier de Faux)

AUTRES

NATUROPATHE, ENERGETICIENNE : Amélie RUSCON - 06.76.04.60.74

Memento des numéros utiles



GENDARMERIE D'ISSIGEAC Permanence : Lundi après-midi, Mercredi après-midi, Dimanche matin.	05.53.73.52.80
MAIRIE de FAUX Télécopie faux24.mairie@wanadoo.fr	05.53.24.32.40 09.77.44.58.96 09.70.62.53.28
AGENCE POSTALE DE FAUX	05.53.24.32.40
BIBLIOTHÈQUE DE FAUX bibliothequefaux24@gmail.com	05.53.22.91.55
LA POSTE à ISSIGEAC (Guichet) (Distribution)	05.53.58.70.49 05.53.22.70.29
COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTES SUD PERIGORD Accueil ÉCOLE d'ISSIGEAC ÉCOLE de FAUX SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)	05.53.22.57.94 05.53.58.70.71 05.53.24.32.17 07.87.11.97.49
AMAD Sud-Bergeracois - SSIAD (Association Maintien A Domicile) – EYMET – amad.sb@orange.fr	05.53.74.26.25
CIAS – EYMET	05.53.22.98.16
OFFICE du TOURISME -d'ISSIGEAC -d'EYMET	05.53.58.79.62 05.53.23.74.95
DECHETERIE d'ISSIGEAC	05.53.73.34.46
AMBULANCES d'ISSIGEAC	05.53.58.73.83
TAXIS RAYMOND – ISSIGEAC et FAUX	05.53.61.76.74 06.74.84.39.39
HÔPITAL - BERGERAC	05.53.63.88.88
PHARMACIES (ISSIGEAC) des TILLEULS	05.53.58.60.64
PHARMACIE DE GARDE (RÉSOGARDES)	3237 ou 3237.fr
CABINET MÉDICO – DENTAIRE (ISSIGEAC)	05.53.58.71.33

Dr FAUCONNOT (BOUNIAGUES)	05.53.58.36.23
INFIRMIERES à FAUX Mmes Christine MARTIN-VERBEKE, Françoise CHARRIER, Delphine POLET et Gwenaëlle ARNAL	06.88.20.28.57
INFIRMIER(ES) Christine AGBODJAN et Carole BICHON (ISSIGEAC)	05.53.74.85.58 06.84.36.12.83
- Thierry MA TRI (BOUNIAGUES) - M. ADELAÏDE (Luxopuncture - BOUNIAGUES) Béatrice LACOSTE-LAFOSSE (BOUNIAGUES)	05.53.88.85.83 06.76.82.89.76 06.71.24.00.88
KINESITHERAPEUTES S. GLORIEUX et Ch. LE MORVAN (ISSIGEAC) Mme BORINI Marcella (BOUNIAGUES)	05.53.24.12.37 05.47.77.98.88
OSTÉOPATHES -M. CHAPUIS (ISSIGEAC) -Melle CHATEAURAYNAUD (ISSIGEAC)	06.72.65.41.21 06.62.95.65.26
PEDICURE PODOLOGUE Mme MONNIER A. (ISSIGEAC)	06.61.69.36.06
PSYCHOPRATICIENNE TOURRES P. (BOISSE)	06.88.55.78.93
S-PREFECTURE BERGERAC	05.47.24.16.16
CENTRE IMPÔTS BERGERAC	05.53.63.67.20
E.D.F Dépannage	09.72.67.50.24
SAUR Accueil client et branchements	05.81.31.85.03
SAUR dépannage 7j/7j	05.81.91.35.05
SECOURS CATHOLIQUE	05.53.57.73.72
SMD3 (collecte des ordures ménagères)	0 800 942 601 (n° vert)
DAC CROIX ROUGE - BERGERAC	05.53.61.08.46
AEROPORT Roumanières www.bergerac.aeroport.fr	05.53.22.25.25
PAROISSE Saint Martin des Vignes (Presbytère d'Eymet, Abbé Fabre) https://eymet-paroisse.jimdo.com	05.53.23.82.10

Messes

Le dimanche matin : 9h30 à ISSIGEAC
11h15 à EYMET

Messe du 15 août : en l'église de FAUX à 11h00

PHARMACIE DE GARDE (RÉSOGARDES)

Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche de chez vous :

Par téléphone : faites le 3237.

Sur Internet : www.3237.fr